

COURRIER D'INFORMATION

DU NOUVEAU POUR VOS SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Madame, Monsieur,

A compter du 1^{er} janvier 2022, vos services d'eau et d'assainissement évoluent.

En effet, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, **SUEZ** devient le nouvel exploitant de l'agglomération du bassin de Brive, pour les services d'eau et d'assainissement, pour une durée de 7 ans.

Afin de tenir compte des évolutions réglementaires et contractuelles, de nouvelles clauses ont été intégrées dans les règlements des services d'eau et d'assainissement.

Pour rappel, le règlement de service définit les droits et obligations mutuelles de l'exploitant et de l'abonné.

Vous trouverez, ci-joint, pour information, un exemplaire de ces nouveaux règlements de service qui remplacent les versions antérieures.

Ils sont également consultables en ligne, sur le site internet de l'Agglo de Brive : www.agglodebrive.fr, ou sous format papier, directement dans les locaux de l'Agglo de Brive ou de SUEZ, aux adresses indiquées ci-après.

A NOTER : Dans le cadre du changement d'exploitant, vous serez prochainement destinataire d'une dernière facture adressée par l'ancien exploitant couvrant vos consommations jusqu'au 31 décembre 2021 et, courant mars, vous recevrez la 1^{ère} facture adressée par SUEZ qui portera sur la part abonnement du 1^{er} semestre 2022.

Pour une meilleure maîtrise de votre budget, dès réception de cette 1^{ère} facture, vous aurez la possibilité de procéder à la mise en place de la mensualisation de vos paiements.

Merci de l'attention portée à ce courrier.

Le service clientèle de SUEZ est à votre disposition :

- Au 05.67.80.67.68 ou au 05.67.80.67.69 (urgences)
- Sur le site internet eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr
- De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux accueils de :
 - Brive au 3 avenue Roger Roncier du lundi au vendredi
 - St-Cyprien au lieu-dit Les Mazories le mercredi